

 <p>Badminton Centre Val de Loire Ligue Régionale Axe JOUER</p>	<h2>Championnat Régional Vétérans et ParaBad</h2> <h3>Règlement &amp; Cahier des Charges</h3>	Règlement
		Adoption au Conseil d'Administration du 27/09/2024
		Mise en application : saison 2024-2025
		Validé par la Présidente de la Ligue
		Nombre de pages : 5 pages
		Diffusion à :
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres du Conseil d'Administration</li> <li>- Membres de l'axe JOUER</li> <li>- Présidents de Comités Départementaux</li> <li>- Présidents de Clubs</li> </ul>

Les enjeux de cette compétition sont de :

- Décerner les titres de champions régionaux dans les catégories vétérans et parabad,
- Permettre aux compétiteurs de tous niveaux de se rencontrer,
- Faire rencontrer des joueurs parabad de la région et d'ailleurs,
- Développer le badminton localement en impulsant une dynamique événementielle,
- Diffuser une image positive du badminton au travers d'une compétition crédible.

Le Championnat Régional Vétérans et ParaBad vise donc des objectifs sportifs mais constitue également un des supports de développement de notre sport dans la région Centre-Val de Loire.

## Article 1. Étendue du règlement

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participations, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble de la compétition dénommée « Championnat Régional Vétérans et Parabad ».

## Article 2. Textes de référence

Le Championnat Régional Vétérans et ParaBad se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent cahier des charges.

## Article 3. Rétroplanning

### 3.1. Avant la compétition

**Avant J-90** : Validation des Juges-Arbitres par la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLTO)

**J-65** : Création de la compétition sur le logiciel Badnet

**J-60** : Constitution du dossier d'inscription par la Ligue en partenariat avec le Comité d'Organisation Local  
Envoi du dossier par la Ligue à tous les Comités Départementaux et clubs de la Ligue  
Mise en ligne sur le site de la Ligue et la page des réseaux sociaux dédiée

**J-10** : Date limite d'inscription par les clubs ou les comités (à réaliser via Badnet)

- J-15 :** Date de prise en compte du CPPH pour définir les têtes de séries et la cote des joueurs pour construire les tableaux
- J-7 :** Date du tirage au sort, de la construction des tableaux et de la réalisation de l'échéancier de la compétition
- J-5 :** Avec accord des Juges-Arbitres de la compétition, envoi des convocations aux clubs inscrits avec le plan (ou adresse)

### **3.2. Après la compétition**

**J+3 :** Le GEO principal importe via Badnet sur Poona le fichier des résultats de la compétition dans un délai de 3 jours suivant la compétition.

**J+5 :** Le Juge-Arbitre Principal de la compétition rédige son rapport dans Poona et le transmet un délai de 5 jours suivant la compétition par courriel adressé au secrétariat de ligue [secretariat@badmintoncvl.fr](mailto:secretariat@badmintoncvl.fr) et copie au responsable de la [prefiliere@badmintoncvl.fr](mailto:prefiliere@badmintoncvl.fr)

Dans tous les cas, le juge-arbitre doit conserver une copie du fichier des résultats de la compétition et une copie de son rapport

**J+7 :** Les résultats sont alors pris en compte pour les classements fédéraux, sauf si l'instance compétente décide de ne pas valider les résultats.

**J+30 :** Sans information contraire des instances ayant autorisé la compétition, le tournoi est homologué à J+30 au vu du rapport du Juge-Arbitre

## **Article 4. Lieux et date**

### **4.1. Attribution de la compétition**

Un appel à candidature est réalisé en fin de saison précédente auprès de tous les comités départementaux et clubs de la région Centre-Val de Loire.

## **Article 5. Critères de participation**

### **5.1. Licences**

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ses compétitions, pour les catégories vétérans et parabad.

### **5.2. Provenance**

- Vétérans

Ne sont admis que les joueurs licenciés en région Centre-Val de Loire pour les catégories vétérans.

- Parabad

Seuls les licenciés en région Centre-Val de Loire pourront se voir décerner le titre régional, mais afin de compléter les tableaux et offrir une opposition au plus grand nombre, les joueurs parabad d'autres régions sont acceptés.

### **5.3. Catégories**

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses autorisés à jouer en compétition dans les catégories :

- Vétérans
  - D8 et + : V1, V2, V3, V4, V5, V6 et +
  - D9/P/NC : V1, V2, V3, V4, V5, V6 et +

- Parabad
- WH1, WH2, SL3, SL4, SU5, SS6, DA
- Avoir si possible une classification BWF pour les inscrits parabad.
- Possibilité selon le nombre d'inscrits de panacher WH1 et WH2, et de SL3 à DA.

## **Article 6. Inscriptions**

Seules les inscriptions réalisées par le biais de Badnet via un compte club ou joueurs seront prises en compte.

Le montant de l'inscription est fixé dans l'annexe financière.

## **Article 7. Déroulement de la compétition**

### **7.1. Répartition des rôles**

L'organisation de la compétition est de la responsabilité de la Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire. L'organisation le jour J est déléguée à un Comité Départemental et/ou un ou plusieurs de ses clubs.

Le Comité d'Organisation sera valorisé financièrement en fonction des critères respectés indiqués dans l'Annexe 2.

### **7.2. Infrastructures**

Le nombre total de terrains souhaité est de **7 au minimum** et la compétition pourra se dérouler sur 2 salles en cas de besoin.

Les différents gymnases doivent être adaptés à la pratique du badminton et accessibles pour les joueurs handicapés.

Les salles devront être présentées agréablement (présence de bacs pour les joueurs, si possible, séparation entre les terrains, plantes vertes, etc...) et prévoir un espace pour les personnes en situation de handicap notamment fauteuil.

Des chaises d'arbitres pour les Officiels Techniques devront être mises en place par le Comité d'Organisation, sur la plupart des terrains si possible.

### **7.3. Tableaux proposés**

Les tableaux proposés sont le Simple Messieurs, le Simple Dames, le Double Messieurs, le Double Dames et le Double Mixte dans toutes les catégories.

Inscription possible sur 3 tableaux pour tous les joueurs.

Les joueurs vétérans peuvent évoluer dans une catégorie d'âge plus jeune s'ils le souhaitent.

Afin d'encourager la pratique du plus grand nombre, en vétérans, 2 séries par catégories d'âge sont proposées, avec une plus compétitive (D8 et +) et une plutôt promotionnelle (D9, P ou non compétiteurs).

Regroupement des joueurs des 2 séries, si moins de 4 joueurs dans un tableau de simple et/ou moins de 3 paires en double.

Libre choix pour les vétérans de s'inscrire dans le tableau supérieur (exemple : 1 P10 souhaitant jouer en D8 et + peut le faire).

Pas de quotas d'inscription par tableau.

### **7.4. Constitution des tableaux**

Les tableaux en poules sont vivement conseillés dans le respect toutefois de la limite de 8 matchs / jour / joueur à disputer.

L'organisation prévisionnelle des tableaux sera la suivante :

		Matin	Après-Midi
Tableaux	Samedi	SH et SD (phase préliminaire)	SH et SD (phase finale) Mx (phase préliminaire)
	Dimanche	DH et DD (phase préliminaire)	DH et DD (phase finale) Mx (phase finale)

### 7.5. Horaires

- L'accueil des joueurs se fait à partir de 8h30 le samedi.
- Début de la compétition à 9h30 le samedi
- Fin des matchs recommandée à 21h00 le samedi
- Fin de la compétition recommandée à 17h00 le dimanche

### 7.6. Officiels Techniques

Le Juge-Arbitre, ainsi que ses adjoints, sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Le Comité d'Organisation invitera les arbitres (de préférence sur le département accueillant la compétition) et la ligue prendra en charge les indemnités des Officiels Techniques (Juges-Arbitres et Arbitres).

### 7.7. Convocations

Les convocations seront publiées et envoyées dans la semaine précédant la compétition.

## Article 8. Pendant la compétition (règlement particulier)

### 8.1. Pointage

Tout participant doit venir à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir le Comité d'Organisation sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

### 8.2. Absence pendant la compétition

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

### 8.3. Tenue

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

### 8.4. Volant officiel

Le volant officiel est en vente dans la salle et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.

Ces volants seront à la charge des joueurs à parité.

### 8.5. Échéancier

Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre ou son adjoint pour trancher les litiges et celui-ci désignera si possible.

## **8.6. Accès aux terrains**

À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débiter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (uniquement aux pauses règlementaires), les Officiels Techniques et le Comité d'Organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

## **8.7. Médical**

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

## **8.8. Droit à l'image**

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

## **8.9. Buvette**

Pour chaque compétition une buvette avec prix modérés, est tenue par le Comité d'Organisation

## **Article 9. Application du présent règlement**

### **9.1. Acceptation**

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident, à l'intérieur et aux abords des gymnases.

Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devra respecter le règlement intérieur propre à la salle.

### **9.2. Application**

La Ligue Badminton Centre-Val de Loire et le Comité d'Organisation chargés de l'application conforme du présent règlement.

L'axe JOUER, secteur en charge des compétitions, supervise les opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du présent règlement et/ou au cahier des charges du Championnat Régional Vétérans & ParaBad pour la saison en cours.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée au secteur mentionné est transmise à l'instance dirigeante de la Ligue pour décision.